



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L' AMÉNAGEMENT ET LA GESTION  
2022-19 DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux et le 29 septembre à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays de Brive, Salle Jules Bouchet, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 16 septembre 2022.

**DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :**

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François **PATIER** - M. Yves **GARY** - M. Jean-Paul **FRONTY** - M. Jean-Louis **LASCAUX** - M. Julien **BOUNIE** - Mme Alexandra **DOUSSAUD**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillères départementales : Mme Frédérique **MEUNIER** - Mme Pascale **BOISSIERAS**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry **ELOPHE**

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Frédéric **GINESTE**

Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger **LAROUQUIE**

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :**

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal **COSTE** - Vice-Président : M. Francis **COMBY**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - Mme Anabelle **REYDY**

**DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :**

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : Mme Marie-Christine **LACOMBE** représentant M. Christian **PRADAYROL** - M. Walter **MAMMOLA** représentant M. Henri **SOULIER** - M. Eddie **MARCOS** représentant M. Philippe **VIDAU**

C.C.I. de la Corrèze : M. Olivier **BRISSEAU** représentant Mme Françoise **CAYRE**

C.C.I. du Lot : M. Xavier **MIELVAQUE** représentant M. Jean **HUGON**

Communauté de Communes CAUVALDOR : M. Habib **FENNI** représentant M. Raphaël **DAUBET**

**DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Frédéric **SOULIER** donne pouvoir à Monsieur Julien BOUNIE

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Installation d'une seconde borne de recharge pour véhicules électriques**

**RAPPORTEUR :** Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture  
019-251903175-20220929-2022-196DEv1-AI  
Date de télétransmission : 06/10/2022  
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Accusé de réception en préfecture  
019-251903175-20220929-2022-196DEv1-AI  
Date de télétransmission : 06/10/2022  
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Afin d'accompagner le report modal et le développement de la mobilité électrique, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) travaille à la mise en place d'un service d'autopartage électrique sur deux sites de son territoire : la place du 14 juillet à Brive et l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne. Ainsi, deux véhicules type « ZOE » seraient disponibles à la réservation à l'aéroport selon les modalités actées par le conseil communautaire de la CABB. Afin de permettre le fonctionnement du service d'autopartage, l'installation du dispositif de retrait des clés et de prises de recharge sont nécessaires.

Le dispositif de retrait des clés consiste en une boîte de 60 cm de hauteur \* env 15 \*15 cm fixée sur un potelet de section 80 mm. L'agglomération de Brive prendrait à sa charge les travaux de pose de cet équipement et son raccordement.

En 2019, le Syndicat avait travaillé de concert avec la Fédération d'Electrification de la Corrèze à l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques.

Un travail partenarial entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, la Fédération d'Electrification de la Corrèze et le Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac permettrait de démontrer l'engagement collectif en faveur de la transition des mobilités.

Après échanges entre les services des collectivités, la Fédération propose au Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac d'implanter à l'aéroport une seconde borne électrique de type 22 kva à proximité de l'entrée de l'aérogare (cf plan d'implantation joint en annexe). L'installation y compris la fourniture de la borne, les raccordements aux réseaux existants, la délimitation des places de stationnement dédiées, la gestion, l'entretien seraient assurés par la Fédération d'Electrification. Une participation financière correspondant au reste à charge estimé à 1500 € maximum, serait sollicitée auprès du Syndicat. Une convention de financement interviendra en ce sens.

Les frais d'utilisation de la borne seraient facturés par la Fédération au service d'autopartage.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public, une convention de partenariat pour l'implantation du boîtier de retrait des clés et d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont les projets sont joints en annexe, sont proposées afin d'organiser l'implantation et la gestion de l'équipement. Une convention accordant une servitude de passage est également susceptible d'intervenir.

Aussi, il est proposé au comité syndical :

- **De réserver** une suite favorable à la proposition de la CABB de mettre en place un service d'autopartage sur l'aéroport et à cette fin d'installer un boîtier de retrait des clés des véhicules et à celle de la Fédération d'Electrification de la Corrèze d'implanter une seconde borne électrique de type 22 kva à proximité de l'entrée de l'aérogare,
- **De valider** les projets de conventions de partenariat pour l'implantation de ces équipements et d'occupation temporaire du domaine public tels que joints en annexe,
- **De valider** la participation financière du Syndicat afin de permettre cette implantation pour une enveloppe prévisionnelle de 1 500 €,
- **D'imputer** la dépense au budget principal – article 2041582,

Accusé de réception en préfecture  
019-251903175-20220929-2022-196DEv1-AI  
Date de télétransmission : 06/10/2022  
Date de réception préfecture : 06/10/2022

- **De donner** pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien toutes les démarches administratives nécessaires pour mener à bien cette opération et notamment de signer toutes les conventions à intervenir.

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 18

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Président



Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture  
019-251903175-20220929-2022-196DEv1-AI  
Date de télétransmission : 06/10/2022  
Date de réception préfecture : 06/10/2022